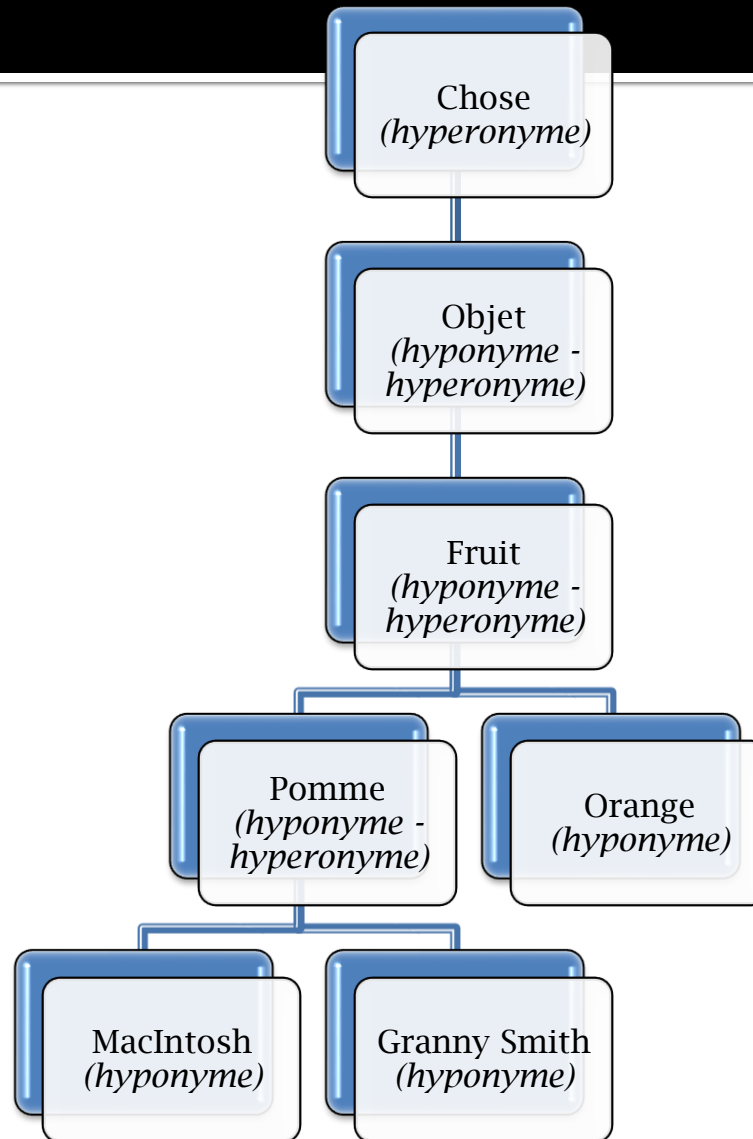
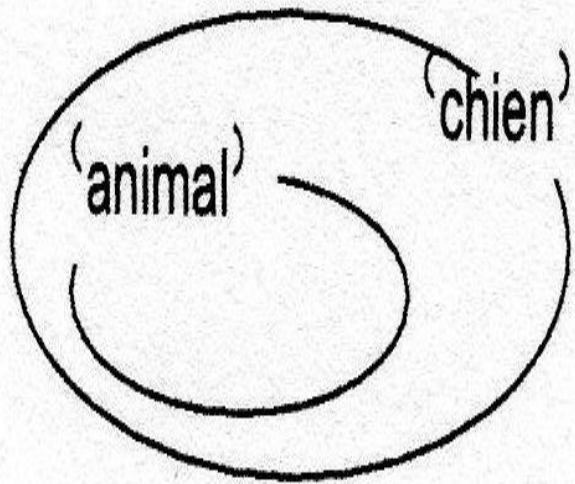


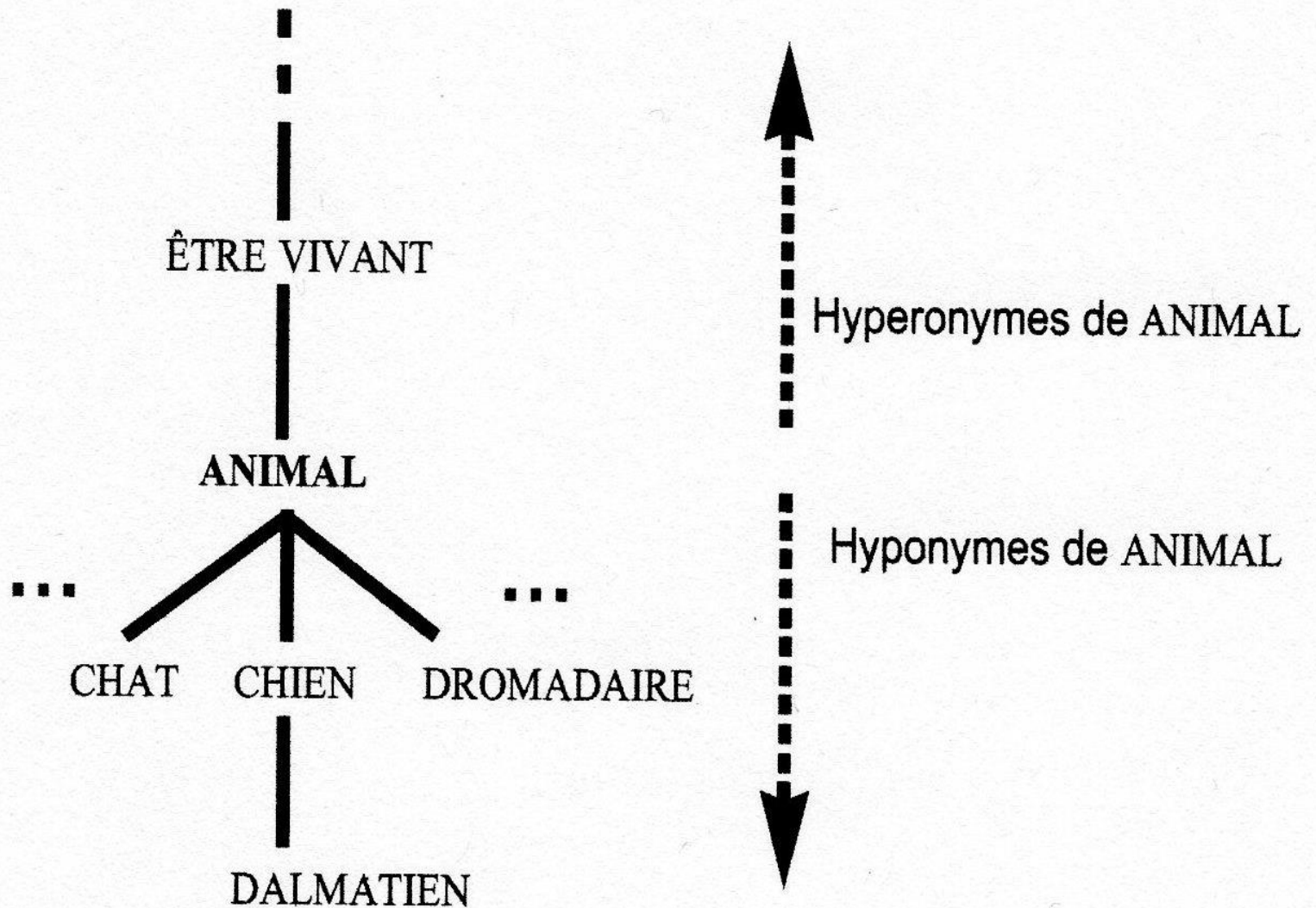
Les relations sémantiques





VS

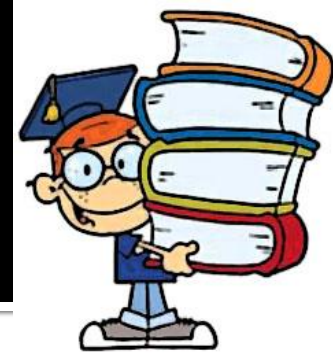




Extrait de la hiérarchie sémantique des lexies françaises (centré autour de ANIMAL)

La synonymie

- La **synonymie** est un rapport de similarité sémantique entre des mots ou des expressions d'une même langue. La similarité sémantique indique qu'ils ont des significations très semblables. Des termes liés par synonymie sont des synonymes.
- Il existe un postulat qui explique qu'il ne peut pas exister de synonymes parfaits, auquel cas la langue ferait disparaître l'un des termes, devenant alors inutile. Dans les faits, il y a toujours une différence, aussi minime soit-elle, entre des synonymes, qu'elle soit liée au signifié lui-même, aux connotations véhiculées (nuance méliorative, péjorative, laudative, etc.), au registre de langue ou encore au contexte d'emploi des mots. Strictement parlant, il s'agit donc de *parasynonymes*. En règle générale, le lien de similarité réside dans la seule dénotation des termes liés.



- D'un point de vue cognitif, la relation de synonymie n'est que peu présente dans l'esprit des locuteurs.
- Lorsqu'on demande à des sujets de trouver un mot à partir d'un autre dans une tâche d'association libre, la relation la plus souvent évoquée est la co-hyponymie (*sel* appelle *poivre*), suivie de l'hyponymie (*sapin* appelle *arbre*).
- Les enfants ont ensuite un a priori (inconscient) contre les synonymes. Lorsqu'ils connaissent déjà un mot pour désigner un objet, ils refusent d'accepter l'existence d'un second qui ait le même rôle (ce que la psychologue Eve Clark appelle le *principe de contraste*).
- Ce principe appartient aussi aux enfants bilingues, qui ont du mal à accepter les mots dans leurs deux langues comme équivalents.

L'antonymie

- On appelle antonymes deux mots de sens contraire : *gentil vs méchant ; beau vs laid ; faire vs défaire...*
- Le sens général d'une phrase change du tout au tout lorsqu'on remplace un ou plusieurs mots par un antonyme.
- L'antonymie appartient généralement à la même catégorie grammaticale que le mot qu'il remplace.
- Lorsqu'un mot est monosémique, c'est-à-dire lorsqu'il n'a qu'un seul sens et qu'il a pour contraire un autre mot lui aussi monosémique, on parle d'**antonymie absolue** : *avant vs après ; devant vs derrière*.
- La plupart des mots sont polysémiques, c'est-à-dire qu'ils peuvent avoir plusieurs sens. Dans ce cas, un même mot aura, selon son sens, des antonymes différents. On parle alors d'**antonymie partielle**. C'est le cas le plus fréquent. Prenons le nom *défense* :
 - Lorsqu'il fait référence à une stratégie dans le domaine de la guerre, des échecs ou du football, il peut être remplacé par l'antonyme *attaque*.
 - Lorsqu'il désigne une interdiction, il a pour antonymes *autorisation*, *permission...*

complémentarité

- Ce type d'opposition oppose des mots de manière absolue.
- Exemples: derrière – devant; ouvert – fermé; vivant – mort.

Antonymes gradables

- C'est lorsqu'on a des degrés intermédiaires dans l'opposition de deux mots.
- Ex. petit – grand – de taille moyenne, ou encore: être assez grand ou plutôt petit.

La méronymie



Examinons les phrases suivantes:

- *Micheline m'a touché le doigt.*
- *Micheline m'a touché la main.*
- *Micheline m'a touché le coude.*
- *Micheline m'a touché le bras.*

On constate que le critère de l'implication nous permet de découvrir des relations linguistiques entre certaines de ces phrases. Ainsi, 1. implique 2. et 3. implique 4. mais 1. et 2. N'impliquent pas 4. Linguistiquement, le doigt est dans une relation spéciale avec la main, qu'on appelle **méronymie**. Cela veut dire que le premier est vu, linguistiquement, comme une partie de l'autre.



- Attention! La relation entre le méronyme (la partie) et le tout auquel cette partie appartient (l'holonyme) se distingue de la relation hyponymique pour le fait que les méronymes n'héritent pas les propriétés de leurs holonymes.
- Par exemple, même si le volant est une partie de la voiture, le volant ne roule pas.

homonymie

- Lorsqu'il n'existe aucune relation sémantique entre deux formes identiques. Si les deux formes ont la même prononciation mais non pas la même orthographe (p.ex. *ton/thon, ère/air, saut/seau*), on parle d'**homophonie**, et si les deux formes ont la même orthographe sans la même prononciation, on parle d'**homographie** (p.ex. *films/fils*).

polysémie

- C'est la propriété pour une unité linguistique de posséder plusieurs sens différents mais apparentés.
- La polysémie de Bréal à Kleiber (Bréal 1897 ; Kleiber 1999a) est communément définie par deux conditions : (i) à une seule forme est associée une pluralité de sens (ou significations dans la terminologie saussurienne), (ii) l'ensemble de ces sens n'est pas constitué au hasard, mais ceux-ci doivent partager certains éléments communs.

Les types de dictionnaires



dictionnaires généraux

- Ils se donnent comme but de traiter tous les mots de la langue jusqu'à une limite quantitative.
- Ils incluent en principe toutes les parties du discours (noms, verbes, adjectifs, adverbes, prépositions, etc.).

dictionnaires spécialisés

- Ils limitent leur choix de mots à une sous-classe. Par exemple, certains dictionnaires donnent seulement la terminologie d'un domaine en particulier (par ex., dictionnaires de chimie, d'argot).

dictionnaires différentiels

- Ils contiennent seulement les mots utilisés dans une région, en excluant ceux utilisés dans le français en général.

Chapitre VI, « Un ensemble d'oppositions modulables » (J. Pruvost, *Les Dictionnaires français: outils d'une langue et d'une culture*, Paris, Ophrys, 2006)

- ◆ Les premiers dictionnaires sont BILINGUES parce qu'ils étaient fondés sur la langue du texte religieux dominant, *La Bible*, et sur sa traduction du latin – langue morte, et pourtant véhiculaire – aux langues vernaculaires (le français en ce qui nous concerne).
- ◆ La lexicographie monolingue naît des glossaires bilingues associés au texte religieux.

Les premiers dictionnaires bilingues

- ◆ Ils ont un ordre alphabétique et vont du latin au français.
- ◆ Robert Estienne est le premier à donner le mot français suivi de son équivalent latin, assorti de quelques précisions en français.
- ◆ Ensuite, la disparition de l'équivalent latin amena à la constitution des premiers dictionnaires monolingues.

Dictionnaire Francoislain, contenant les motz & manieres de parler Francois, tournez en Latin.



A PARIS.
De l'imprimerie de Robert Estienne.
M.D.XXXII. 115

Avec privilege du Roy.

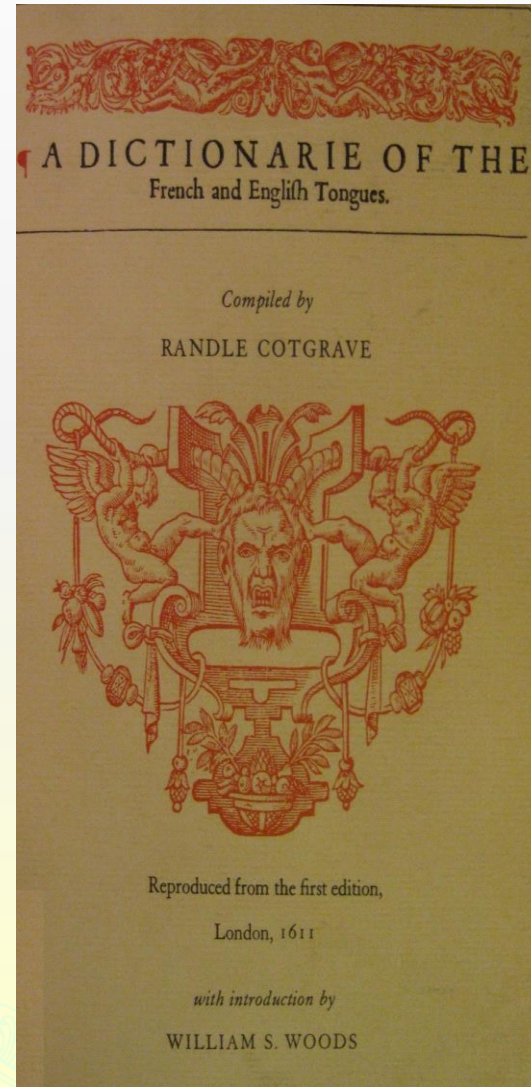
Ambrogio Calepino, ou le dictionnaire avec 11 langues



- ◆ Le dictionnaire parut pour la première fois en 1502 comme ouvrage monolingue en latin ; puis l'auteur le compléta en 1509 en y ajoutant quatre langues : hébreu, grec, latin et italien, in-folio. Cet ouvrage a eu une vogue immense et s'est répandu dans toute l'Europe. Il en a été fait de nombreuses éditions et on y a par la suite ajouté la traduction des mots latins en dix langues (Edition de Lyon, 1586).
- ◆ Désigné par métonymie sous le nom de son auteur, *Calepin*, ce terme a fini par s'appliquer à tout registre de notes et de renseignements.

Les dictionnaires modernes

- ◆ Les dictionnaires bilingues de langues vivantes naissent au début du XVII^e siècle avec, par exemple, le dictionnaire de Cotgrave, français-anglais.
- ◆ La réflexion sur ce type de dictionnaire est encore un sujet de grand débat lexicographique. Quelques questions fondamentales:
 - A) Dictionnaire bilingue pour qui?
 - B) Pour les deux communautés, identiquement?
 - C) Approprié à chaque communauté linguistique, en tenant compte des écarts culturels?



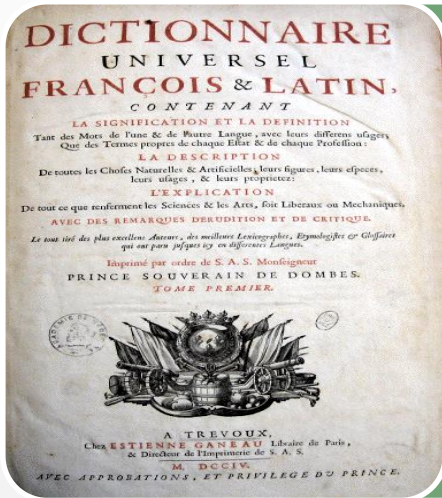
Il faut distinguer:

- ◆ Les dictionnaires bilingues de ceux qui relèvent des travaux dialectaux, rapprochant une ou plusieurs variantes d'une même souche.
- ◆ Ces mêmes dictionnaires de ceux explorant une langue ancienne d'où dérive une langue moderne (ex. les dictionnaires de l'ancien français et du français moderne).

Le « bilinguisme discret » des dictionnaires monolingues

- ◆ Le dictionnaire monolingue est par essence caractérisé par le fait que les mots enregistrés dans la nomenclature et les énoncés utilisés pour les expliciter, définitions, exemples, commentaires, etc., relèvent du même système linguistique.
- ◆ Et pourtant, il existe une forme de « bilinguisme discret » qui s'impose dans les dictionnaires du XVIIIe et du XIXe siècles, ainsi que de nos jours.

Faux bilinguisme explicite



Dictionnaire de Trévoux

- XVIIIe siècle.
- Il y a l'équivalent latin derrière l'entrée en français.
- Ce mécanisme est justifié par sa prétendue dimension pédagogique.



Dictionnaire universel de Boiste

- 1803
- Cette deuxième édition ajoute l'équivalent en latin du mot français donné en entrée.

Le « bilinguisme discret » de nos dictionnaires

- ◆ Nos dictionnaires monolingues contiennent souvent l'étymologie latine, grecque, italienne, anglaise, arabe ou autre.
- ◆ Cette étymologie se révèle utile pour le sens en tant qu'arrière-plan sémantique et pour la recherche lexicologique.
- ◆ À partir des années 1980, on trouve aussi la mention des sens et des mots relevant de la francophonie. Par exemple, le mot « gosse » est *enfant* en France et *testicule* au Québec (exemple du *Petit Larousse*).

Le dictionnaire monolingue consensuel

Le propre de ce type de dictionnaire est de correspondre à une communauté linguistique dont la langue est suffisamment normée pour être recensée, en bénéficiant d'un consensus très large de la communauté parlante et écrivante.

Le lexicographe monolingue est porteur et descripteur de cette langue.

Ce dictionnaire doit en outre devenir l'un des outils majeurs de l'apprentissage de la langue, pour la communauté et pour ceux qui souhaitent s'y intégrer ou en ont besoin.

Le lexicographe est en quelque sorte un « démiurge démocratique ».

Les dictionnaires bilingues doivent en outre s'appuyer sur les dictionnaires monolingues de chaque langue décrite.

Dictionnaire

« Recueil des mots d'une langue ou d'un domaine de l'activité humaine, réunis selon une nomenclature d'importance variable et présentés généralement par ordre alphabétique, fournissant sur chaque mot un certain nombre d'informations relatives à son sens et à son emploi et destiné à un public défini. » (*TLF*)

Encyclopédie

« Ouvrage qui fait le tour de toutes les connaissances humaines ou de tout un domaine de ces connaissances et les expose selon un ordre alphabétique ou thématique. » (*TLF*)

Du grec, *egkuklios paiedeia*, c.-à-d. l'ensemble des sciences, le cycle du savoir, qui constituent une éducation complète.

L'ENCYCLOPÉDIE

Ordre
alphabétique

- *Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert.
- *Encyclopaedia Universalis* (1968)

Ordre
thématique

- *Encyclopédie thématique Weber* (1975)

caractéristiques

- Les encyclopédies comportent en principe des illustrations.
- Par extension, sont parfois appelés encyclopédies des ouvrages qui traitent de toutes les matières d'une discipline (ex. *Encyclopédie des sports*).

LE DICTIONNAIRE DE LANGUE

- Le premier, c'est le *Dictionnaire françois* (1680) de Richelet.
- D'autres: ceux de l'Académie, Littré, Robert, Rey, *TLF*...
- Objectif prioritaire: apporter des informations sur le mot en tant que tel, c'est-à-dire:
 - a) sur sa nature et son genre grammatical,
 - b) sur sa forme graphique et sonore,
 - c) son étymologie,
 - d) ses divers sens,
 - e) ses valeurs expressives,
 - f) son mode d'emploi,
 - g) son degré de spécialisation,
 - h) son appartenance à tel ou tel registre de langue,
 - i) ses relations avec d'autres mots, etc.



LE DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

- Le premier: *Dictionnaire universel* (1690) de Furetière.
- Ils sont appelés d'abord dictionnaires de choses ou de notions par la plupart des auteurs du XVIIIe siècle.
- Ensuite: *Dictionnaires de Trévoux*, *Grand Dictionnaire universel* de Larousse, les *Petit Larousse*, *Dictionnaires encyclopédiques Quillet*, *Auzoux*, etc.
- Ils s'attachent de préférence à des développements fondés sur la représentation du mot, qu'il s'agisse de l'idée, de l'objet ou de l'être vivant.



DEUX EXEMPLES

- **B.** Petites rondelles de papier diversement colorées que l'on se lance durant le carnaval. *Poignée de confetti, grand comme un confetti, réduire qqc. en confetti, faire des confetti de qqc. Il reçut comme un coup de fouet des confetti bleus* (ARAGON, *Les Beaux quartiers*, 1936, p. 163).
- **Prononc. et Orth.** : [], prononc. francisée ds DUB. et *Pt* ROB.; [(t)ti], prononc. ital. ds PASSY 1914 et BARBEAU-RODHE 1930 avec [tt] double, ds *Pt Lar.* 1968 et *Lar. Lang. fr.* avec [t] simple, ds WARN. 1968 avec [tt] ou [t]. Au plur. *des confetti*. Pour DUPRÉ 1972, p. 499 „le pluriel *confetti* a été pris pour un singulier d'après lequel il était normal de former le pluriel *confettis*. Une pluie de *confettis*”.
- **Étymol. et Hist.** 1841 *confetti* « dragées de plâtre » [mot ital. cité] (STENDHAL, *Correspondance*, t. 3, p. 266); 1894 « petits ronds multicolores en papier » (*Éclair*, mars cité ds G. DELESALLE, *Dict. arg.-fr. et fr.-arg.*, 1896). Mot ital. attesté dep. le XIII^e s. (au sens de « bonbon »; *confetti di gesso* « petites boules de plâtre qu'on se lançait pendant les fêtes de Carnaval » dep. av. 1827, Foscolo ds BATT.), part. passé substantivé plur. de *confetto* (v. *confit* part. passé de *confire**). **Fréq. abs. littér.** : 43. **Bbg.** HOPE 1971, p. 444.

Grand Dictionnaire Universel Larousse du XIX siècle

CONFETTI s. m. pl. (kon-fétt-ti). Sucrieries que les Italiens, durant le carnaval, jettent des fenêtres, des balcons et du haut des voitures sur les passants.





LAROUSSE

Dictionnaire de
langue

Les définitions se présentent souvent sous une forme logique avec un incluant (le genre prochain) et des marques spécifiques, et le moins souvent possible des définitions réduites à un synonyme, un antonyme, ou encore à un rattachement morphologique.

Les exemples sont forgés par le lexicographe afin de donner des usages standards ou tirés de la littérature, de la presse, avec parfois le souci d'illustrer des effets de style.

comparaison

Dictionnaire
encyclopédique

Ces aspects sont minimisés. On favorise l'information sur le référent, avec parfois même l'ajout d'un commentaire en fin d'article.

L'illustration fait partie intrinsèque de ce dictionnaire, alors qu'elle est rare dans le premier.

Dictionnaire extensif

- On peut tendre à mentionner tous les mots de la langue, ou plus exactement souhaiter offrir le plus possible de mots dans l'espace dictionnaire consenti par l'éditeur.

Dictionnaire sélectif

- On peut choisir délibérément de ne traiter qu'une partie du lexique, en fonction d'un choix préalable.
- On peut sélectionner les mots en fonction de leur fréquence d'emploi (exclure donc les mots rares);
- Ou en fonction de l'âge.

Tendances en fonction de la période

- Chaque époque a sa manière d'être sélective ou intensive. Par exemple, jusqu'aux années 1930, on n'aurait jamais imaginé d'avoir une gamme très variée de dictionnaires pour enfants, ce qui est le cas d'aujourd'hui.
- Dans la première moitié du XIXe siècle, on remarque un souci d'exhaustivité. Ex.
 - a) Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français extrait et complément de tous les dictionnaires anciens et modernes (1834) de Napoléon Landais;*
 - b) Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française (1843) de Bescherelle, « plus exact et plus complet que tous les dictionnaires qui existent ».*
 - c) Nouveau Dictionnaire universel (1856) de Maurice Lachâtre.*
 - d) Tout en un (1921), Hachette Editeur.*

Critères d'exhaustivité

- Les informations sont portées directement sur la couverture. Les effets d'annonce se multiplient donc avec la tentation du permanent dépassement du concurrent.
- Le critère d'extensivité et de sélectivité dépend aussi de la taille de l'ouvrage.
- En outre, on peut dire que le *Petit Robert* et le *Petit Larousse* sont raisonnablement extensifs, mais le premier dans le domaine littéraire, tandis que le deuxième dans le domaine scientifique, même s'ils offrent à peu près le même nombre de mots.



LE PETIT ROBERT

DE LA LANGUE FRANÇAISE

300 000 mots et sens

150 000 synonymes et contraires

75 000 étymologies

35 000 citations littéraires

LA RÉFÉRENCE DE LA LANGUE FRANÇAISE
édition 2015



Dictionnaire descriptif ou normatif, prescriptif

- Les tendances des dictionnaires sont dévoilées dans les préfaces.
- On peut avoir pour objectif de décrire la langue et son lexique en essayant d'être le moins engagé possible, en souhaitant faire du dictionnaire une sorte de miroir récapitulatif et neutre des usages écrits et oraux des mots.
- On peut aussi, à l'inverse, considérer que le lexicographe a pour mission de veiller au bon emploi, de guider les usagers en les conseillant.

Dictionnaire descriptif

- Le lexicographe se fait le greffier des usages bons ou mauvais, en essayant de ne pas porter de jugements.

Dictionnaire normatif, prescriptif

- Il prend le rôle d'arbitre des usages, éventuellement même de censeur, se considérant comme un gardien légitime et éclairé de la langue.

- Les deux types de dictionnaires coexistent.
- L'historien de la langue et le littéraire ont de fait besoin de consulter les deux types de dictionnaires: le descriptif pour prendre acte du système lexical en vigueur pour l'époque qui l'intéresse; le prescriptif, pour bien mesurer les débats alors en cours et les choix opérés dans le discours qu'il étudie.
- *Encyclopédie du bon français dans l'usage contemporain* (1972), en trois volumes, avec l'orientation explicitée dans le titre. Au début de l'ouvrage, on trouve vingt pages intitulées Lexique des principaux dictionnaires, grammairiens et puristes cités avec les notices détaillées sur les linguistes les plus importants de toutes les époques (Vaugelas, Bréal, Bally, Brunot, Dauzat, etc.).
- *Dictionnaire de l'Académie* (1694) → vocation descriptive de l'usage courant et prescriptive dans les conseils donnés.

Dictionnaire en diachronie ou en synchronie



- La description se situera en diachronie, en traversant une période plus ou moins longue, faite de plusieurs états de langue, avec en particulier le relevé de mots et de sens anciens qui peuvent avoir disparu, sans oublier les évolutions de sens: il s'agit alors de décrire un système lexical dans son évolution.
- De l'autre côté, la description se situera en synchronie, elle portera donc sur le système d'une période restreinte, perçue comme homogène, en tant que système de mots réellement employés, en prenant en compte les rapports établis entre eux dans la période concernée.

Ce type de regard dépend d'une doxa propre à une époque.

Par exemple, dans les premiers dictionnaires, les auteurs choisissent de décrire avant tout la langue de l'époque, parce qu'ils croient que le français a atteint sa pleine maturité. Ils veulent donc l'enregistrer et le fixer.

Au contraire, au XIXe siècle, les linguistes veulent découvrir les origines des langues. Ils partent donc à la recherche des filiations et des comparaisons afin d'établir la parenté entre les langues.

Le Dictionnaire de la langue française de Littré exprime ce point de vue.

1. « Le passé de la langue conduit immédiatement l'esprit vers son avenir »
→ point de vue positiviste.

Il donne tout d'abord le « sens primordial » du mot.

Au début du XXe siècle, Gustave Guillaume aura la même idée.

Dans la seconde moitié du XXe siècle, le structuralisme porte l'attention vers la synchronie. *Dictionnaire du français contemporain* (1966) de Jean Dubois.


Le retour de l'histoire de la langue et la réhabilitation de la démarche diachronique reviennent en 1992 avec la publication du *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey.

D'autres ouvrages de ce type:

1. *Dictionnaire historique de l'orthographe* (1995) de Nina Catach, éd. Larousse.
 2. *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{er} volume de la neuvième édition.
 3. *Dictionnaire historique du français québécois* (1998) de Claude Poirier.
 4. *Dictionnaire du français usuel* (2001) de Jacqueline Picoche.
 5. *Le Nouveau Littré* (2005) de C. Blum, où on trouve une section consacrée au *Dictionnaire du français oublié*, confiée à Henriette Walter.
- L'édition 2006 élimine ces annexes, mais ajoute 20000 nouvelles entrées. Il se veut un dictionnaire « panchronique ».



- L'opposition entre une perception diachronique ou synchronique de la langue peut déboucher sur des démarches lexicographiques différentes touchant à la nature même d'un article.
- Pour G. Guillaume, un mot est porteur d'un « signifié de puissance », c'est-à-dire d'un ensemble de potentialités de sens qui se réaliseront ou ne se réaliseront pas au cours du temps.
- Ainsi, du premier sens du mot *créneau*, celui d'un château, sens perçu comme le porteur du signifié de puissance avec trois composantes sémantiques dissociables, « un ensemble vide entre deux parties pleines », « un lieu élevé où il faut monter », « un élément de défense », peuvent naître au cours du temps de nouveaux sens pour ce mot. En effet, on crée les expressions « monter au créneau », « occuper un créneau » et « faire un créneau ».
- Le signifié de puissance, perceptible dans un des sens du mot, souvent historiquement le premier, reste en réalité à la disposition des « sujets parlants » (selon Benveniste) qui sauront l'exploiter pour créer un éventuel nouveau sens.

- 
- Les diachroniciens définiront les mots en tenant compte de leur dynamique sémantique fondée sur une évolution en partie prévisible, pensant que les synchroniciens choisiront la description dépourvue de considérations historiques, fondée sur la seule distribution des emplois syntaxiques.

LAROUSSE

TRESORS DU FRANÇAIS

DICTIONNAIRE
historique
de
l'orthographe
française

SOUS LA DIRECTION DE
NINA CATACH



DICTIONNAIRE HISTORIQUE DU
FRANÇAIS
QUÉBÉCOIS

ÉCRIT PAR
L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

Dictionnaire général

Caractéristiques: choix de la nomenclature, c.-à-d. des mots qui seront définis, fondée sur la base de la fréquence d'emploi.

On commence en effet par sélectionner les mots du vocabulaire de base, environ 3000, puis les mots dits de culture générale, environ 30000, enfin on puise dans les vocabulaires spécialisés, ici les dénombrements dépassent le million d'unités lexicales.

Ce type de dictionnaire compte entre 5000 à 100000 mots. Par ex.: 30000 mots un petit dictionnaire pour enfants; 60000 le *Petit Robert* ou le *Petit Larousse*, Le *Nouveau Littré*; 100000 mots le *TLF* ou le *Grand Robert*.

Dictionnaire spécialisé

Il porte sur un aspect particulier des mots.

Il peut s'agir tout d'abord de caractéristiques formelles: dictionnaires d'orthographe, d'homonymes, de rimes.

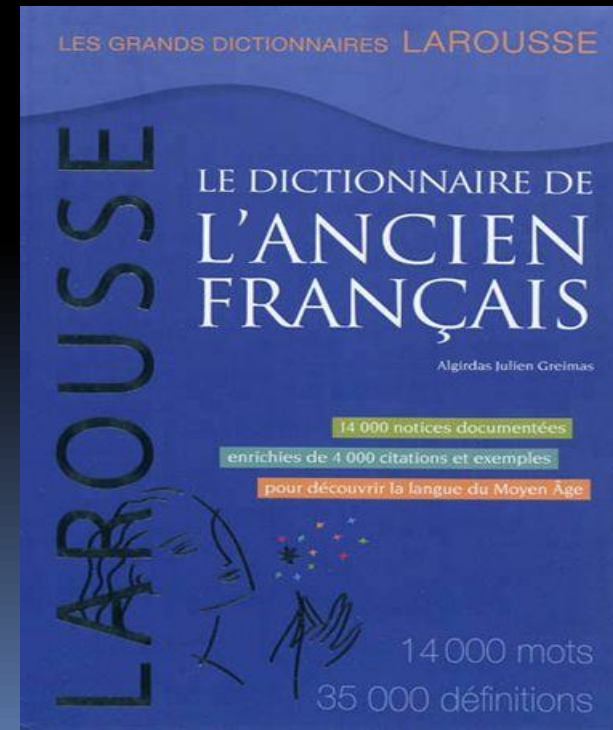
Ou de caractéristiques sémantiques: synonymes, antonymes, analogiques.

Forme et sens: dictionnaire des difficultés ou d'un registre de la langue (argot et français des cités).

Quelques dictionnaires peuvent appartenir à deux catégories distinctes.

Les dictionnaires de l'ancien ou moyen français, de la langue classique, des néologismes portent sur un aspect particulier des mots.

Ils appartiennent à la catégorie des dictionnaires spécialisés, ainsi que des dictionnaires synchroniques et diachroniques.



Dictionnaire général ou de spécialité

Distinction en fonction de la nature référentielle des mots que l'on choisit de décrire (mots du lexique général ou relevant d'un domaine particulier).

Le dictionnaire général comporte forcément un grand nombre de mots de chaque spécialité qui seront décrits comme les autres mots.

Le vocabulaire de base se révèle riche en hyperonymes qui peuvent servir de génériques à des domaines de spécialité. Pensons à des mots tels que « ciel », « avion », « machine », etc. qui peuvent ranger toute une série de termes appartenant à des vocabulaires techniques.

Le public

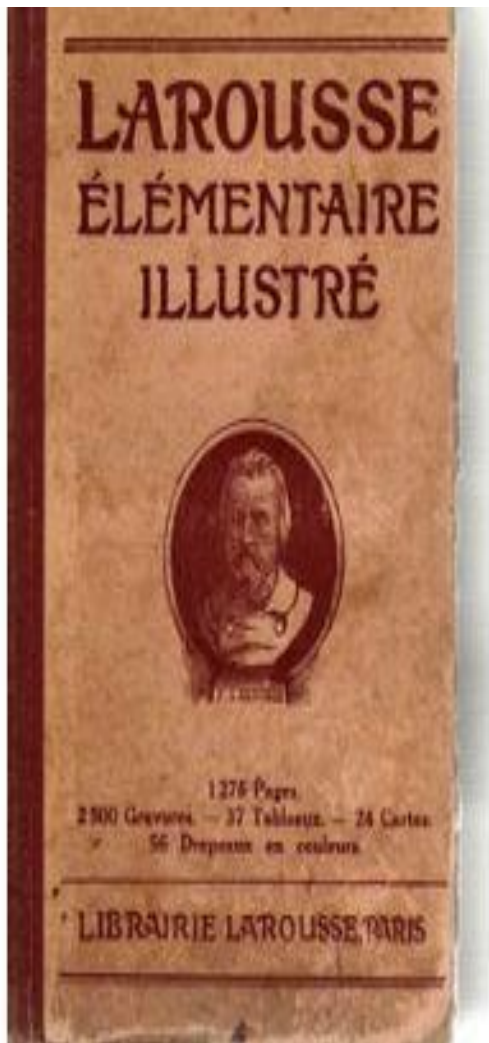
- En général, il y a deux publics distincts et donc deux types de dictionnaires de spécialité. Soit on a affaire à un ouvrage d'initiation destiné à un public large avec lequel il faut se montrer didactique → par ex. *Dictionnaire des sciences* (1997) par Michel Serres; *Dictionnaire de mathématiques élémentaires* (1992) de Stella Baruk.
- Soit l'ouvrage est conçu pour un public de spécialistes qui vient y chercher la référence précise, absolue → *Dictionnaire des termes techniques de la médecine* (1899).

Caractère temporel du dictionnaire de spécialité

- Les dictionnaires de spécialité relèvent du caractère temporel à cause de l'essor de nouveaux domaines techniques et de l'évolution des sciences.
- Le propre de ces dictionnaires est donc de vieillir bien vite et de devoir être rajeunis en permanence.
- Pensons par exemple comme *l'Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert est aujourd'hui un ouvrage dont l'intérêt n'est qu'historique et culturel, alors qu'à l'époque elle prétendait représenter tout le savoir et le progrès.

Les dictionnaires d'apprentissage

- F. Godefroy déclare, dans le *Dictionnaire des dictionnaires* (1890) de P. Guérin, que « tous les idiomes ont eu leurs dictionnaires, les uns largement développés, à l'usage des érudits; les autres, resserrés dans de plus étroites mesures pour l'instruction de la jeunesse ».
- Ces dictionnaires sont à qualifier « d'apprentissage » et destinés en principe aux jeunes en cours d'études.
- Petit à petit naquit l'idée démocratique que des dictionnaires réduits en taille et en contenu pourraient prendre place dans les établissements scolaires.
- Et pourtant, l'école commença à s'affirmer grâce à la loi Guizot de 1833 et aux lois Ferry de 1882-83.



On développe ainsi des dictionnaires « portatifs », « manuels ».

Au cours de la première moitié du XXe siècle, se répandront dans les écoles des dictionnaires tels que le *Larousse classique illustré* (1910) ou le *Larousse élémentaire illustré* (1914).

Il s'agit d'une lexicographie heuristique qui a pour objectif la découverte progressive de nouveaux problèmes lexicographiques et qui se confond avec une sorte de lexicographie expérimentale.

Larousse des
débutants (1949) de
Miguel de Toro

- Premier « dictionnaire d'apprentissage » diffusé largement dans les écoles.
- L'auteur ne l'envisage pas comme « la réduction d'ouvrages établis pour les adultes », mais « selon une formule nouvelle correspondant à l'attitude mentale d'un enfant de 8 à 11 ans devant un mot dont il ne connaît pas encore le sens ».

Entre 1977 et 1980,
deux dictionnaires
d'apprentissage

- *Larousse des débutants* et *Dictionnaire Hachette junior*.
- Ils illustrent un nouveau concept né de l'idée wittgensteinienne de la langue, stipulant que le mot n'a que des emplois. Cela implique que l'on apprend le mot dans son contexte, avant même d'en donner une définition.
- Bon nombre d'articles commencent par une phrase exemple donnée immédiatement après l'entrée et suivie d'une glose définitionnelle.

Petit Robert des
enfants (1988) de J.
Rey-Debove

- Il amorce un net retour au modèle de l'exemple forgé ou cité, post-définitionnel.

DICTIONNAIRE DE DÉCODAGE OU D'ENCODAGE

- Cette opposition est née avec les théories de la communication au cours de la seconde moitié du XXe siècle et a été très exploitée dans les analyses linguistiques et didactiques des années 1960-1980.
- Elle repose sur deux approches distinctes déterminant deux types de dictionnaires, en fonction de leur objectif.
- Le plus souvent sans indices perceptibles dans le titre ou la préface du dictionnaire, ces deux orientations possibles sont pourtant décisives.
- Elles sont essentielles dans l'élaboration du dictionnaire et importantes dans les choix du lecteur ignorant généralement cette dichotomie.

décodage

Opération qui permet d'interpréter un message grâce à la connaissance du code dans lequel ce message a été composé. Il se situe donc sur le plan de la compréhension d'un mot d'abord rencontré, puis consulté dans un dictionnaire. On se trouve là dans un processus sémasiologique, qui part de la forme du mot pour repérer le(s) sens qui correspond(ent) précisément à cette forme.



encodage

Il désigne le processus inverse. Il consiste à composer un message avec l'intention de communiquer un contenu en ayant recours pour l'exprimer au code, au lexique d'une langue donnée. Il se situe donc sur le plan de la création d'un message, en usant des mots qui conviennent le mieux et en suivant leurs règles de fonctionnement. Le dictionnaire est alors consulté pour trouver les mots adaptés à ce que l'on souhaite exprimer. Par exemple, un dictionnaire des synonymes. C'est le processus onomasiologique.

lexicographie

Avec la *lexicographie*, on se situe dans le domaine de la recherche, sans préoccupation d'une mise en valeur pour un public non initié, sans avoir le souci d'adapter le contenu à des lecteurs acheteurs d'un produit. On est en quelque sorte bien en amont du dictionnaire mis en forme pour être vendu, on se situe dans la pure recherche.

dictionnairique

La *dictionnairique* [...] définit de son côté le fait d'élaborer un dictionnaire en tant que produit, offert à la vente, avec toutes les contraintes et les problématiques dont relève chaque réalisation, en tant qu'instrument de consultation, média culturel conçu à dessein pour un public déterminé d'acheteurs potentiels. »

macrostructure

- La structure qui règle le nombre de mots traités et leur ordre d'apparition s'appelle la **macrostructure**. Un dictionnaire qui traite un grand nombre de mots a une macrostructure **riche**, tandis qu'un dictionnaire qui comprend seulement un petit nombre de mots a une macrostructure **pauvre**. En fait, le calcul de la macrostructure peut être difficile, dans la mesure où certains mots sont définis non pas à leur place habituelle, mais sous un autre mot.

microstructure

- À côté de la macrostructure, où il est question du nombre et de l'ordre des entrées, la **microstructure** traite du format des entrées. Dans la plupart des dictionnaires, les renseignements qui se trouvent dans une entrée suivent un ordre fixé d'avance.

DÉRÉGLER [deregler]. *v.tr.*. (*Desreigler*, 1280; de *dé-* et *régler*). **1.** Faire qu'une chose ne soit plus réglée; mettre en désordre. **V. Bouleverser, déranger, détraquer, troubler.** *L'orage a dérégulé le temps. Dérégler un mécanisme délicat, une montre.* Fig. "*Les poisons de la fatigue ont vite fait de dérégler la fragile mécanique de l'âme*" (DUHAM.). **2** Troubler l'ordre moral de. *Dérégler les mœurs, la conduite.* **ANT.** *Régler; arranger, ranger, réparer.*

L'entrée comprend la **vedette** (le mot à définir, ici *dérégler*), suivie de sa **transcription phonétique** et de sa **partie du discours**. On trouve ensuite son **étymologie**, qui comprend d'abord sa première **date d'attestation**.

Après l'étymologie, on trouve la définition. S'il y a plusieurs sens, on trouve plusieurs définitions, numérotées pour les distinguer.

La première définition est suivie d'un ensemble de **renvois**, qu'on signale par la lettre *V.*, forme abrégée de *Voir*. Les renvois ont comme fonction de permettre à l'utilisateur de passer d'un mot connu à d'autres mots ayant à peu près le même sens, mais qui ne seraient peut-être pas connus.

Après les renvois, on trouve quelques **exemples**, ayant comme but de montrer l'usage du mot.

